



N°11/2022

Date : 27/05/2022

BEXSERO : extension de l'AMM

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous des informations en lien avec la délivrance de BEXSERO :

Nouvelle population visée

Jusqu'alors limitée aux enfants à risque élevé de contracter une infection invasive à méningocoques B ou ciblés dans un cadre épidémique, la prise en charge du vaccin Bexsero est étendue à tous les enfants âgés de 2 mois à 2 ans.

Suite à la parution de l'arrêté du 25 avril paru au Journal Officiel du 29 avril 2022, le vaccin BEXSERO est indiqué et pris en charge pour l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoque de séro groupe B, de tous les nourrissons à partir de l'âge de 2 mois et avant l'âge de 2 ans.

Pour les nourrissons dont la vaccination a été initiée avant l'âge de 2 ans, le rappel effectué après la deuxième année est également pris en charge.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Bien Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER